

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 6 juin 2016 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Renald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Steeve Tremblay
M. Charles-Henri Gagné

Absent :

M. Benoît Bradet
M. Matthieu Girard

Est également présente : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et vérification du quorum ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du Règlement #408 décrétant un emprunt et une dépense pour la Réfection du chemin Cartier sud (2^e partie);
4. Offre de service – Mise en place du registre amiante dans nos bâtiments ;
5. Période de questions ;
6. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Renald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance extraordinaire par un mot de bienvenue.

2016-06-01

2 – LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :
D'adopter l'ordre du jour de cette séance extraordinaire tel que rédigé.

2016-06-02

3 – ADOPTION DE RÈGLEMENT # 408 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 515 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN CARTIER SUD

RÉSOLUTION ADOPTANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 408

Il est proposé par Réjean Tremblay, appuyé par Charles-Henri Gagné et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 408 intitulé « Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 515 000 \$ pour la Réfection du chemin Cartier sud ».

RÈGLEMENT NUMÉRO 408

RÈGLEMENT NUMÉRO 408, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 515 000 \$ POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN CARTIER SUD.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 30 mai 2016;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay, appuyé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à faire la Réfection du chemin Cartier Sud selon les plans et devis préparés par Norda Stelo, portant le numéro 10175.001, en date d'avril 2016, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, en date du 26 mai 2016, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 515 000 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 515 000 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Renald Marier,
Maire

Nathalie Lavoie,
Directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

2016-06-03

4 – OFFRE DE SERVICE-MISE EN PLACE DU REGISTRE AMIANTE DANS NOS BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE depuis le 6 juin 2013 un nouveau règlement sur l'amiante est entré en vigueur modifiant le Règlement sur la santé et la sécurité du travail et le Code de sécurité pour les travaux de construction;

CONSIDÉRANT QUE dans l'optique d'assurer la santé et l'intégrité des travailleurs qui effectuent des travaux susceptibles d'émettre de la poussière d'amiante, de nouvelles normes de sécurité relatives à la gestion de l'amiante sont exigés;

CONSIDÉRANT QUE les principales sont l'implantation de la tenue d'un registre qui identifiera tous les flocages et calorifuges dans les bâtiments construits respectivement avant le 15 février 1990 et avant le 20 mai 1999, en plus de tous les autres matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, ce qui inclut les matériaux de construction du bâtiment ainsi que les matériaux et produits entreposés;

CONSIDÉRANT QUE l'employeur doit dans un délai de deux ans à compter de la date d'entrée en vigueur du règlement respecter ses obligations et identifier les matériaux qui contiennent de l'amiante et qu'il doit conserver un registre tant que le bâtiment sera sous son autorité et devra mettre ce registre à la disposition des travailleurs;

CONSIDÉRANT l'offre de service O-Q04-26003 du Groupe Gesfor Poirier Pinchin Inc. au montant de 2 300 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les services offerts à l'offre de caractérisation de type 1 : Caractérisation des flocages et des calorifuges et identification des revêtements intérieurs;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments suivants, sont visés par l'étude :

- Station de pompage
- Entrepôt (ancienne caserne)
- Une partie du Garage municipal
- Usine de traitement des eaux usées

EN CONSÉQUENCE de ce qui précède : Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion retient les services professionnels de la firme Le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin Inc. pour un montant de 2 300 \$ plus taxes applicables (575 \$ par bâtiment);

5- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016-06-04

6- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 19 h 35.

Renald Marier, maire

**Nathalie Lavoie, directrice adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION
MRC DE CHARLEVOIX**

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion tenue le 13 juin 2016 à 19 h 30, à l'endroit habituel des sessions à laquelle il y avait quorum sous la présidence de monsieur le maire Renald Marier.

Présents :

Mme Stella Tremblay
M. Réjean Tremblay
M. Steeve Tremblay
M. Charles-Henri Gagné
M. Benoît Bradet
M. Matthieu Girard

Sont également présentes : la secrétaire d'assemblée Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe ainsi que Nadine Perron, secrétaire administrative.

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue et constatation de quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2016;
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2016;
5. Adoption des comptes à payer du mois de mai 2016;
6. Adoption des factures à payer du mois non inscrites dans la liste des comptes;
7. Dépôt du résultat de la tenue de registre -Avis public aux personnes habiles à voter concernant le Règlement d'emprunt numéro 408 pour la Réfection du chemin Cartier sud;
8. Projet Réfection chemin Cartier sud : Résultats des soumissions;
9. Croix-Rouge canadienne : Renouvellement entente de services aux sinistrés 2016-2017;
10. Lignage de rues : Résultats de l'appel de propositions de la MRC de Charlevoix pour les municipalités locales;
11. Projet pacte rural 2016-2017;
12. Campagne Leucan 2016 -Défi têtes rasées;
13. Fibrose kystique Québec : demande de don;
14. Fondation de l'hôpital de Baie-St-Paul : tournoi de golf bénéfice;
15. Achat d'un analyseur de chlore pour le réservoir d'eau potable;
16. Premier versement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec 2016;

17. Achat d'asphalte froid;
18. Demande de Guillaume Guay et Nancy Tremblay;

19. Demande d'appel d'offres pour le pompage, le tamisage et l'épandage-
Recyclage agricole des biosolides des étangs d'épuration des eaux usées;
20. Congrès 2016 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
21. Mandat à Me Lise Robitaille pour l'achat de l'immeuble de l'Association des
personnes handicapées de Charlevoix;
22. Présentation des différents projets en loisir;
23. Pétition des citoyens de la rue des Audet et rue Dufour;
24. Facture de la Ville de Baie-St-Paul-Entente équipement supra-local 2016;
25. Centr'Hommes Charlevoix : campagne de financement;
26. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2015-Résolution pour
le MTQ attestant que les compensations distribuées pour l'entretien courant
et préventif des routes locales ont été utilisées conformément aux objectifs
du programme;
27. Demande de subvention pour naissance;
28. Demande d'appui de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
campagne;
29. Courrier;
30. Affaires nouvelles;
 - 30.1 Révision des normes d'urbanisme;
 - 30.2 Réparation Camion Western Star;
 - 30.3 Dépôt États comparatifs de revenus et dépenses;
 - 30.4 Démission d'un représentant de la municipalité comme
administrateur sur le CA des Loisirs St-Hilarion;
 - 30.5 Nomination d'un nouveau représentant de la municipalité
comme administrateur sur le CA des Loisirs;
31. Période de questions;
32. Levée de l'assemblée.

1- MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM

À 19 h 30, Monsieur le Maire Renald Marier, président de l'assemblée, ayant constaté le quorum, procède à l'ouverture de la séance ordinaire par un mot de bienvenue.

2016-06-05

2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2016-06-06

3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 mai 2016.

2016-06-07

4- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 30 mai 2016.

2016-06-08

5- ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MAI 2016

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les comptes à payer pour un montant 87 359.51 \$ (journal des achats #1103, journal des déboursés # 862-863, chèques # 12294 à 12347, prélèvements # 306 à 312) sont acceptés tel que rédigés et communiqués et le conseil en autorise les paiements.

QUE les comptes déjà payés pour un montant 4 143.91\$ (journal des achats 1101-1102, journal des déboursés # 859-860-861, chèque # 12284 à 12293, prélèvements # 301 à 305) et les salaires nets pour un montant 22 773.61 \$, (dépôts # 504081 à 504133), sont acceptés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que la municipalité de la Paroisse de Saint-Hilarion dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des sommes engagées et énumérées ci-haut.

Nathalie Lavoie

Directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

2016-06-09

6- ADOPTION DES FACTURES À PAYER DU MOIS NON INSCRITES DANS LA LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures suivantes :

IT Cloud.ca			78.06 \$
Bell Mobilité			107.84 \$
Solo Mobile			34.95 \$
Bell Canada		70.45 \$	
		<u>283.55 \$</u>	354.00 \$
			<u>574.85 \$</u>

7- DÉPÔT DU RÉSULTAT DE LA TENUE DE REGISTRE-AVIS PUBLIC AUX PERSONNES HABLES À VOTER CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 408 POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN CARTIER SUD

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION**

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Nathalie Lavoie, directrice adjointe et secrétaire-trésorière adjoint de la Municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion certifie

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 408 est de 1226;
- que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 153 ;
- que le nombre de signatures apposées est de 0;

Je déclare

- que le règlement 408 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Signature (titre)

Nathalie Lavoie, dir. adj. 13 juin 2016, 19h05

date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)

2016-06-10

8- PROJET RÉFECTION CHEMIN CARTIER SUD : RÉSULTATS DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour le projet de Réfection du chemin Cartier sud;

CONSIDÉRANT QUE onze (11) soumissionnaires ont déposé une offre et que les soumissions ont été ouvertes le 12 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance des résultats des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse et la recommandation de M. Serge Landry, ingénieur de la firme Norda Stelo;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hilarion retient l'offre de la plus basse soumission qui est conforme soit celle de la compagnie T.G.C inc. pour la Réfection du chemin Cartier nord au prix de 477 126.70 \$ avec taxes le tout conditionnel à l'approbation par le MAMOT du règlement d'emprunt # 408.

2016-06-11

9- CROIX-ROUGE CANADIENNE : RENOUVELLEMENT ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS 2016-2017

CONSIDÉRANT QUE la Croix Rouge Canadienne procède actuellement au renouvellement des ententes avec les municipalités et les villes et que notre entente de service expirera au mois d'août prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne soit renouvelée pour une période de 3 ans (2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019), à compter de la date de sa signature au coût per capita de 0.16\$;

QUE le maire et la directrice adjointe (en remplacement de Madeleine Tremblay, directrice générale) soient autorisés à signer l'entente, pour et au nom de la municipalité;

QUE la Municipalité s'engage à verser une contribution annuelle pour les 3 prochaines années et autorise le paiement de la première année de l'entente soit un montant de 191.84 \$ (1199 hab. x 0.16\$).

2016-06-12

10- LIGNAGE DE RUES : RÉSULTATS DE L'APPEL DE PROPOSITIONS DE LA MRC DE CHARLEVOIX POUR LES MUNICIPALITÉS LOCALES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix a fait un appel de propositions au nom des municipalités locales intéressées concernant le lignage de rues;

CONSIDÉRANT QUE c'est la compagnie Lignes Maska qui est le plus bas soumissionnaire au coût de 184 \$ du km pour la peinture avec microbilles de verre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE la municipalité de Paroisse de Saint-Hilarion accepte la soumission de Lignes Maska au coût de 184 \$ km (avant taxes) et qu'elle fera faire le lignage de rues sur environ 25 km de routes municipales;

QUE Lignes Maska devra communiquer avec la Municipalité avant d'entreprendre les travaux quelques jours à l'avance afin de savoir le trajet où sera fait le lignage de rues.

2016-06-13

11- PROJET PACTE RURAL 2016-2017

CONSIDÉRANT la résolution #2016-05-32 à laquelle la municipalité demandait à la MRC de Charlevoix la subvention 2016 au montant de 30 000\$ dans le cadre du Pacte-rural 2016-2017-Amélioration de l'offre d'infrastructures et d'équipements de loisir;

CONSIDÉRANT QUE le projet présenté est pour le Parc récréatif (Aménagement d'un terrain de volleyball de plage, équipements pour l'installation d'un terrain de tennis sur la patinoire, éclairage et abreuvoirs, etc.) et la Salle des loisirs (Achat d'ameublements et d'équipements divers);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'engager à investir une somme d'au moins 20% du coût total du projet soit un montant de 7 500\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accepte le projet et s'engage à investir une somme de 7 500 \$;

QUE monsieur le maire et la directrice adjointe sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec la MRC de Charlevoix pour et au nom de la municipalité.

2016-06-14

12- CAMPAGNE LEUCAN 2016 -DÉFI TÊTES RASÉES

Il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le versement d'un don de 100 \$ à Leucan dans le cadre du Défi têtes rasés Leucan de Charlevoix qui se tenait le 3 juin dernier.

2016-06-15

13- FIBROSE KYSTIQUE QUÉBEC : DEMANDE DE DON

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un don de 50 \$ à la Fibrose kystique Québec.

2016-06-16

14- FONDATION DE L'HÔPITAL DE BAIE-ST-PAUL : TOURNOI DE GOLF BÉNÉFICE

Il est proposé par Benoit Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un don de 50\$ à la Fondation Hôpital de Baie-St-Paul.

15- ACHAT D'UN ANALYSEUR DE CHLORE POUR LE RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Ce point est reporté au mois prochain.

2016-06-17

16- PREMIER VERSEMENT DE LA SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2016

Il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de Saint-Hilarion autorise le paiement du premier versement pour la Sûreté du Québec au ministre des Finances au montant de 40 846 \$.

2016-06-18

17- ACHAT D'ASPHALTE FROID

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'achat d'une palette d'asphalte froid (56 sacs) chez Réal Huot Inc. au coût de 9.33\$/sac de 30 kg pour un total de 522.48\$ plus taxes.

2016-06-19

18- DEMANDE DE GUILLAUME GUAY ET NANCY TREMBLAY

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Guillaume Guay et madame Nancy Tremblay, résident au 336 chemin Principal, qui demande de modifier l'entrée d'eau de leur résidence car celle-ci est présentement au bout de la rue;

CONSIDÉRANT qu'ils demandent de ramener leur entrée d'eau devant la maison ou même sur leur terrain de manière à avoir un meilleur accès à la valve;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion tienne compte de cette demande lors du prolongement du réseau d'aqueduc municipal sur le chemin Principal Est;

QUE la municipalité avise monsieur Guay et madame Tremblay qu'il y aura des frais à payer.

2016-06-20

19- DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LE POMPAGE, LE TAMISAGE ET L'ÉPANDAGE-RECYCLAGE AGRICOLE DES BIOSOLIDES DES ÉTANGS D'ÉPURATION DES EAUX USEÉES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faire vidanger et disposer les boues des étangs aérés #1, #2 et #3;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif consiste en la réalisation des travaux de pompage de boues des étangs et transport et disposition par valorisation uniquement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise de procéder à un appel d'offres public par invitation pour la vidange et disposition des boues des étangs aérés en fonction de la réserve actuelle prévue à cet effet.

2016-06-21

20- CONGRÈS 2016 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel 2016 de la FQM aura lieu du 29 septembre au 1 octobre et que monsieur le maire est intéressé à y assister;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion autorise l'inscription de monsieur le maire au congrès de la FQM 2016 au coût de 720 \$ plus frais pour gala et spectacle, s'il y a lieu, plus taxes;

QUE les frais reliés au déplacement, coucher et repas non-compris sont également autorisés.

2016-06-22

21- MANDAT À ME LISE ROBITAILLE POUR L'ACHAT DE L'IMMEUBLE DE L'ASSOCIATION DES HANDICAPÉES DE CHARLEVOIX

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion, faisant suite à la résolution # 2016-05-27, mandate Me Lise Robitaille, notaire, pour effectuer le contrat notarié à intervenir entre la Municipalité et l'Association des personnes handicapées de Charlevoix pour l'achat de l'immeuble situé au 342, route 138, Saint-Hilarion.

2016-06-23

22- PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTS PROJETS EN LOISIR

CONSIDÉRANT la lettre de présentation préparée par le technicien en loisir pour les différents projets qu'il propose de mettre en place dans la municipalité dans le but d'offrir aux citoyens des activités organisés et de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion est ouvert aux activités proposées et autorise leur tenue sur le site du Parc récréatif de l'Amical.

2016-06-24

23- PÉTITION DES CITOYENS DE LA RUE DES AUDET ET RUE DUFOUR

CONSIDÉRANT la lettre de citoyens de la rue des Audet et rue Dufour qui a pour but de faire une demande pour l'installation d'un panneau d'arrêt au coin des rues Audet et Dufour afin de réduire la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la lettre mentionne que plus d'une vingtaine de nouvelles résidences ont été construites au cours des dernières années dans le secteur, ce qui fait en sorte qu'il y a beaucoup plus de circulation et de nouveaux enfants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steeve Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte l'installation de panneaux d'arrêt à l'intersection rue des Audet et rue Dufour dans les deux directions dans le but de rendre le secteur plus sécuritaire.

2016-06-25

**24- FACTURE DE LA VILLE DE BAIE-ST-PAUL – ENTENTE ÉQUIPEMENT SUPRA-LOCAL
2016**

Il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la facture de la Ville de Baie-St-Paul au montant de 8 032 \$ pour l'Aréna (supra-local);

2016-06-26

25- CENTR'HOMMES CHARLEVOIX : CAMPAGNE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Centr'Hommes Charlevoix, qui a pour mission de contribuer à l'amélioration de la condition masculine, sollicite un appui financier pour aider à promouvoir leur présence dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE leur local et salle de rencontre se situe au sous-sol de sacristie de l'Église de Saint-Hilarion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal accorde un don de 50 \$ à l'organisme Centr'Hommes Charlevoix.

2016-06-27

**26- PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL 2015 –
RÉSOLUTION POUR LE MTQ ATTESTANT QUE LES COMPENSATIONS DISTRIBUÉES
POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES ONT ÉTÉ
UTILISÉES CONFORMÉMENT AUX OBJECTIFS DU PROGRAMME**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 160 865 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer le ministère des Transports que les compensations distribuées pour l'entretien courant et préventif des routes locales ont été utilisés conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2016-06-28

27- DEMANDE DE SUBVENTION POUR NAISSANCE

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention de naissance de Michaël Fortin-Tremblay et de Katia Guay pour leur fils Mathis Tremblay;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Benoît Bradet et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accorde un montant de 100 \$ aux parents pour la naissance de leur enfant conformément à la Politique familiale en vigueur.

2016-06-29

28- DEMANDE D'APPUI DE LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC : CAMPAGNE EN FAVEUR DE L'EMBALLAGE NEUTRE DES PRODUITS DU TABAC

CONSIDÉRANT QUE le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

CONSIDÉRANT QUE l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse :

CONSIDÉRANT QUE l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la recommandation de l'organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Tremblay et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE la municipalité Paroisse de Saint-Hilarion appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé de produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé

et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeureront présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

29- COURRIER

- Société de l'assurance automobile du Québec : Le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers a été modifié et plusieurs changements entreront en vigueur le 20 novembre prochain;
- Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local-la municipalité a droit à une compensation financière pour l'entretien de 1.38 km de chemins à double vocation de 1148\$ pour l'Année 2016;
- Ministère des Transports : Étude réalisée et rencontre demandée au sujet de la demande de diminution de vitesse sur la route 138 ou de l'installation de feux de circulation, réf. résolution # 2015-12-10;
- Ministère des Transports : Intégrité des emprises routières-Rappel;
- Ministère des Affaires municipales : Nous informe que le règlement 407 modifiant le règlement 368 et modifié par la résolution 2016-05-28, concernant la modification du taux de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 9-1-1;
- La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) : avis de fermeture de dossier sinistre, numéro de dossier 160568-30;
- Office des personnes handicapées : Semaine québécoise des personnes handicapées nous invite à l'action;
- Domaine Forget : Invitation à l'ouverture de la programmation 20^e anniversaire;

30- AFFAIRES NOUVELLES

30.1- REVISION DES NORMES D'URBANISME

Monsieur le maire informe et invite le public présent qu'un café rencontre interactif pour échanger sur la situation actuelle et les besoins pour l'avenir de la municipalité aura lieu le lundi 20 juin prochain, 18 h 30, à la salle des Loisirs dans le cadre des démarches pour la Révision des normes d'urbanisme.

2016-06-30

30.2- RÉPARATION CAMION WESTERN STAR

Il est proposé par Charles-Henri Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses évaluées à environ 35-40 heures de temps au tarif de 40 \$ / l'heure plus taxes pour la réparation (travaux d'amélioration, d'ajustement et de renforcement) du camion de déneigement Western Star chez Simard Suspensions (les pièces et fournitures seront fournis par Simard Suspensions selon l'entente).

30.3- DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES

La directrice adjointe dépose aux membres du conseil des copies des états des activités financières comparatifs au 31 mai 2015 et au 31 mai 2016.

2016-06-31

30.4- DÉMISSION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ COMME ADMINISTRATEUR SUR LE CA DES LOISIRS ST-HILARION

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Benoît Bradet qui ne désire pas poursuivre son mandat comme représentant de la municipalité sur le Conseil d'administration (CA) des Loisirs de St-Hilarion inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Matthieu Girard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion accepte la démission de monsieur Bradet à titre de représentant du conseil municipal sur le CA des Loisirs de St-Hilarion Inc.

2016-06-32

30.5- NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ COMME ADMINISTRATEUR SUR LE CA DES LOISIRS ST-HILARION

CONSIDÉRANT QUE suite à la démission de monsieur Benoît Bradet, il y a lieu de nommer un autre représentant de la municipalité sur le Conseil d'administration (CA) des Loisirs de St-Hilarion Inc. pour respecter le nombre de quatre (4) conseillers municipaux qui doivent faire partie de ce CA;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Steeve Tremblay s'est montré intéressé à poursuivre le mandat de monsieur Bradet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Hilarion nomme monsieur Steeve Tremblay comme représentant de la municipalité sur le CA des Loisirs de St-Hilarion Inc. pour poursuivre le mandat en question ;

31- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

2016-06-33

32- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Stella Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents. Il est 20 h 17.

Renald Marier, maire

**Nathalie Lavoie, directrice adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe**